



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

redressement productif : missions

Question écrite n° 288

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre du redressement productif sur ses attributions précises.

Texte de la réponse

Les attributions du ministère du redressement productif ont été fixées par le décret n° 2012-773 du 24 mai 2012 relatif aux attributions du ministère du redressement productif, publié au Journal officiel du 25 mai 2012.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 288

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Redressement productif

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 juillet 2012](#), page 4269

Réponse publiée au JO le : [7 août 2012](#), page 4716